



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le
règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 20-sept.-2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CYCLOHEXANE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463273-41-XXXX

Numéro d'index 601-017-00-1

Numéro EC 203-806-2

Numéro CAS 110-82-7

Synonymes INTERMARC CYCLOHEXANE, CYCLOHEXANE TTL, SOLANE-CYCLOHEXANE, CYCLOHEXANE CPS

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 84.16 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solvant
Intermédiaire chimique
Agent nettoyant
Agent de soufflage
Carburants
Revêtements
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
E-mail : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|---|----------------------|
| Liquides inflammables | Catégorie 2 - (H225) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H336) |
| Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques. | |
| Danger par aspiration | Catégorie 1 - (H304) |
| Toxicité aquatique aiguë | Catégorie 1 - (H400) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 1 - (H410) |

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-----------------------------|------------|-------------------------------|-----------------------------|--|--|-----------|------------------------|
| CYCLOHEXAN E 110-82-7 | 100% | 01- 2119463273- 41-XXXX | 203-806-2 (601-017-00-1) | Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic | - | 1 | 1 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | 6240 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | Aucune donnée disponible | 32.88 mg/L (Rat) 4 h | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin. Retirer les prothèses, le cas échéant. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. Vertiges. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

| | |
|-----------|--|
| Yeux | Aucune information disponible. |
| Cutané(e) | Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires. Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. |
| Incendie majeur | PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Ne pas utiliser de jet d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Liquide et vapeurs très inflammables. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. La vapeur/gaz est plus lourd que l'air et se propage sur le sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. |
|--|---|

| | |
|---|--|
| Produits de combustion dangereux | Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone. Hydrocarbures. Aldéhydes. Production de fumée. |
|---|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. |
|--|--|

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Code d'action d'urgence (EAC) | 3YE |
|--------------------------------------|-----|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des concentrations explosives. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. |
|----------------------------------|--|

| | |
|-----------------------------|--|
| Autres informations | Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. |
| Pour les secouristes | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Recueillir le produit répandu. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|---|--|
| Méthodes de confinement | Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Diluer avec de l'eau et éponger ou absorber avec un matériau sec et inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets homologuée. Approchez-vous du largage par le vent. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ventiler la zone. |
| Méthodes de nettoyage | Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. |
| Prévention des dangers secondaires | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

| | |
|---------------------------------------|---|
| Référence à d'autres rubriques | Voir Section 1, 8, 13 pour plus d'informations. |
|---------------------------------------|---|

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|---|
| Conseils relatifs à la manipulation sans danger | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins d'être correctement ventilés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Empêcher la formation d'aérosols. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit séparé et approuvé. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec les agents comburants. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France |
|-------------------------|--|---|
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ | TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 375 ppm STEL: 1300 mg/m ³ |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|-------------------------|---------|---------------------------|--|
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | - | 2016 mg/kg bw/day [4] [6] | 700 mg/m ³ [4] [6] 700 mg/m ³ [5] [6] 700 mg/m ³ [4] [7] 700 mg/m ³ [5] [7] |

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses

Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | 59.4 mg/kg bw/day [4] [6] | 1186 mg/kg bw/day [4] [6] | 206 mg/m ³ [4] [6] 206 mg/m ³ [5] [6] 412 mg/m ³ [4] [7] 412 mg/m ³ [5] [7] |

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | | | | | |
|-------------------------|-------------|--------------------------------------|--------------|---------------------------------------|-----|
| Nom chimique | Eau douce | Eau douce (libération intermittente) | Eau de mer | Eau de mer (libération intermittente) | Air |
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | 0.0447 mg/L | - | 0.00447 mg/L | - | - |

| | | | | | |
|-------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------|-------------|--------------------|
| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | 3.6 mg/kg | 0.36 mg/kg | 3.24 mg/L | 0.694 mg/kg | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. Relier à la terre et effectuer la liaison équipotentielle de tous les circuits et équipements impliquant le produit. Tous les équipements doivent être anti-étincelles et antidéflagrants.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

| Gants | | | |
|------------------------|---------------------------|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| À long terme (répétée) | Caoutchouc nitrile | > 0.55 mm | > 480 minutes |
| À long terme (répétée) | Caoutchouc fluoré | | > 480 minutes |
| À long terme (répétée) | Polyvinyl alcohol (PVA) | | > 480 minutes |
| À court terme | Caoutchouc nitrile | > 0.38 mm | > 60 minutes |
| À court terme | Gants néoprène | > 0.75 mm | > 60 minutes |

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques. Les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques s'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique. Reportez-vous à la norme européenne EN 1149 pour plus d'informations sur les exigences en matière de matériaux et de conception et les méthodes d'essai.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Irritante Âcre Solvant |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | 6.47 °C | Aucune information disponible. |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 81 °C | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité | | Aucune information disponible. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucune information disponible. |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | 8.4% | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | 1.3% | |
| Point d'éclair | -18 °C | Closed cup. |
| Température d'auto-inflammabilité | 245 - 260 °C | Aucune information disponible. |
| Température de décomposition | | Aucune information disponible. |
| pH | | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse) | | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique | 0.98 mm ² /s | Aucune information disponible. |
| Viscosité dynamique | 0.894 mPa s @ 25°C | Aucune information disponible. |
| Hydrosolubilité | Immiscible with water | Aucune information disponible. |
| Solubilité(s) | Soluble dans les hydrocarbures Huiles | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage | : 3.44 | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur | 12.7 kPa @ 20°C | Aucune information disponible. |
| Densité relative | | Aucune information disponible. |
| Masse volumique apparente | | Aucune information disponible. |
| Densité de liquide | 0.775 - 0.785 g/mL | @ 15 °C |
| Densité de vapeur | 2.9 | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques des particules | | Aucune information disponible. |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------|-------------|
| Masse molaire | 84.16 g/mol |
| Formule moléculaire | C6-H12 |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Propriétés explosives | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible |

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|------------|--|
| Réactivité | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
|------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|-----------|--------------------------------------|
| Stabilité | Stable dans les conditions normales. |
|-----------|--------------------------------------|

Données d'explosion

| | |
|--|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Oui. |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--------------------------------------|---|
| Possibilité de réactions dangereuses | Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |
|--------------------------------------|---|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|---------------------|--|
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur ou à des sources d'inflammation. Ne laissez pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées. décharge statique (décharge électrostatique). |
|---------------------|--|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|------------------------|--|
| Matières incompatibles | Acides forts. Agents comburants forts. |
|------------------------|--|

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une dépression du système nerveux central. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une dépression du système nerveux central. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| CYCLOHEXANE | 6240 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | 32.88 mg/L (Rat) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|----------------------------------|
| | Lapin | Cutané(e) | | | Légèrement irritant pour la peau |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|----------------------------|
| | Lapin | œil | | | Irritation oculaire légère |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|-----------------------------------|
| | Cobaye | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant cutané |

Mutagenicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|----------|----------|-----------|
| OCDE 471 | in vitro | Négatif |
| OCDE 476 | in vitro | Négatif |
| OCDE 476 | in vivo | Négatif |

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|-----------|
| | Souris | Négatif |

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|-----------|
| | Rat | Négatif |

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|------------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | résultats pour l'humain and animal | Inhalation | | | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| | résultats pour l'humain and animal | Inhalation | | | Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée. |
| | Professional Judgement | Oral(e) | | | Peut provoquer somnolence ou vertiges |

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|----------------|--------------------|------------|
| | Rat | Inhalation | NOAEL 24 mg/L | 90 jours | Non classé |
| | Rat | Inhalation | NOAEL 1.7 mg/L | 90 jours | Non classé |
| | Lapin | Inhalation | NOAEL 2.7 mg/L | 10 semaines | Non classé |
| | Souris | Inhalation | NOAEL 24 mg/L | 14 semaines | Non classé |
| | Rat | Inhalation | NOAEL 8.6 mg/L | 30 semaines | Non classé |

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|-----------------------------|------------------------|---------------|--------------------|---|
| | Toxicité pour les bactéries | CI50 | 97 mg/L | 24 heures | |
| OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë | Poisson | CL50 | 4.53 mg/L | 96 heures | Toxique pour les organismes aquatiques |
| OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate | Daphnia magna | CE50 | 0.9 mg/L | 48 heures | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance | Algues | CE50 | 3.4 mg/L | 72 heures | Toxique pour les organismes aquatiques |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

CYCLOHEXANE (110-82-7)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|--|--------------------|--------------------|--------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | 77% Biodégradation | Facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Faible.

Facteur de bioconcentration (BCF) 167

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--------------|------------------------|
| CYCLOHEXANE | 3.44 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Faible solubilité et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--------------|---------------------------------|
| CYCLOHEXANE | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1145
Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code ERG 3H

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1145
Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANE
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
N° d'urgence F-E, S-D
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1145
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1145
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification F1
Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|-------------------------|-------------------|
| CYCLOHEXANE 110-82-7 | RG 84 |

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement 4510

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|------------------------|---|--|
| CYCLOHEXANE - 110-82-7 | 57. 75. | - |

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Autres réglementations

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles. Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les COV s'appliquent à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et/ou à la fiche technique pour plus d'informations.

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |
| + | Sensibilisants | | |

| Méthode de classification | Méthode utilisée |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | D'après les données d'essai |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | D'après les données d'essai |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | D'après les données d'essai |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | D'après les données d'essai |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données d'essai |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | D'après les données d'essai |
| Mutagénicité | D'après les données d'essai |
| Cancérogénicité | D'après les données d'essai |
| Toxicité pour la reproduction | D'après les données d'essai |
| STOT - exposition unique | D'après les données d'essai |
| STOT - exposition répétée | D'après les données d'essai |
| Toxicité aquatique aiguë | D'après les données d'essai |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | D'après les données d'essai |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité